La Gazette des Chambres

NOVEMBRE 2011

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Présentation des demandes de réparation

Le 19 octobre, aux CETC, le public assiste à la présentation des demandes de réparation dans le dossier n° 002.

Le 19 octobre, les avocats de près de 4 000 victimes des atrocités des Khmers rouges ont présenté la liste des demandes de réparation envisagées dans le second dossier jugé par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Quatre dirigeants du Kampuchéa démocratique passent actuellement en jugement pour génocide, crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949 : Nuon Chea, Secrétaire adjoint du Parti communiste, Ieng Sary, Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères, Khieu Samphan, Chef de l'État, et Ieng Thirith, Ministre des affaires sociales.

Les procès devant les CETC sont les premiers en droit pénal international à prévoir la constitution de parties civiles. Dans ce deuxième procès, qui porte essentiellement sur les politiques du régime et les crimes terrifiants qu'il a commis à l'échelle du pays, les 3 867 victimes qui se sont constituées partie civile demandent qu'un certain nombre de réparations « morales et collectives » leur soient accordées en cas de verdict de culpabilité.

À l'audience, les co-avocats principaux pour les parties civiles ont présenté à la Chambre de première instance une liste détaillée de demandes de réparation, notamment l'institution d'une journée du souvenir, la mise en place de services de santé pour les victimes âgées et la documentation des faits. Les avocats ont insisté sur l'importance de préserver le souvenir de la période des Khmers rouges, de sorte que les souffrances des victimes soient reconnues et que les nouvelles générations puissent comprendre ce sombre chapitre de leur histoire.

Lire la suite en page 2

Dans ce numéro

2 Nouvelles et commentaires

6 Gros plan sur le dossier n° 002

8 Derniers Développements judiciaires

10 Calendrier judiciaire

11 Calendrier des activités de sensibilisation

Nouvelles et commentaires

Confirmation des experts : Ieng Thirith souffre de démence

La santé de Ieng Thirith, l'une des quatre personnes accusées dans le dossier n° 002, a fait l'objet d'une deuxième audience, à laquelle les experts ont déclaré que l'ancienne Ministre des affaires sociales était atteinte de démence clinique et fort probablement de la maladie d'Alzheimer.

L'audience s'est tenue les 19 et 20 octobre aux CETC pour examiner les conclusions de quatre experts – deux cambodgiens et deux étrangers – qui avaient, au préalable, soumis un rapport. Ces nouvelles conclusions rejoignent celles présentées par le gériatre John Campbell, en août, à la première audience consacrée à l'aptitude des accusés à être jugés.

« [N]ous sommes arrivés à la conclusion qu'elle éprouverait énormément de difficultés à suivre la procédure », a déclaré le docteur Huot Lina, l'un des quatre médecins chargés d'examiner Ieng Thirith.

Le docteur Lina et le docteur Seena Fazel, expert psychiatre, ont expliqué à la barre que l'accusée comprenait les questions qui lui étaient posées, mais avait du mal à comprendre pourquoi on les lui posait, ne se souvenait pas du nom de son époux et ne savait plus si elle avait un fils.

Ieng Sary (à gauche) et Ieng Thirith dans le prétoire lors de l'audience sur l'aptitude à être jugé.

L'avocate de Ieng Thirith, Me Diana Ellis, a fait valoir qu'il serait injuste de juger sa cliente alors qu'elle n'était pas en mesure de comprendre la nature des accusations portées contre elle, ni de prendre véritablement part à la procédure.

« [N]ous soutenons, par conséquent, que ce serait une erreur de faire subir un procès à Mme Ieng Thirith dans ces circonstances », a déclaré Me Ellis, plaidant la disjonction de sa cliente du dossier et la suspension des poursuites à son encontre.

Les procureurs se sont opposés à cette mesure, affirmant que si, selon les médecins, l'accusée pouvait encore saisir le sens des questions et interagir avec des tiers, elle était apte à prendre part au procès.

La Chambre devrait se prononcer sous peu sur l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée.

Présentation des demandes de réparation (suite de la page de couverture)

« [C]haque partie doit avoir l'impression qu'elle reçoit une forme d'indemnisation de nature à atténuer sa propre souffrance », a déclaré Me Élisabeth Simonneau-Fort, co-avocate principale internationale. « C'est notre devoir d'être ainsi ambitieux aujourd'hui. Si nous ne l'étions pas, nous ne serions pas les vrais défenseurs des parties civiles. »

Me Simonneau-Fort et son homologue cambodgien, Me Pich Ang, ont aussi rappelé l'importance du rôle des parties civiles en tant que représentantes au procès de toutes les victimes des khmers rouges. En quatre années, de 1975 à 1979, au moins 1,7 million de personnes ont été arrachées à la vie par la famine, le travail forcé, la torture et les exécutions.

Les parties civiles demandent également la construction de monuments et de musées, la modification des programmes scolaires, la préservation de sites de crimes et l'organisation de formations professionnelles pour les victimes des mariages forcés et leurs enfants. Les avocats ont également proposé la mise sur pied d'un service juridique pour faciliter l'acquisition de la nationalité cambodgienne aux personnes de souche vietnamienne déportées au Vietnam par les Khmers rouges, bon nombre d'entre elles étant apatrides faute de disposer des papiers nécessaires.

M. Vincent De Wilde D'Estmael, premier substitut du co-procureur, a soutenu les demandes de réparation, déclarant que les parties civiles étaient « la voix de toutes les victimes restées sans voix durant le régime du Kampuchéa démocratique ». Il a engagé les parties à faire tout ce qu'elles pouvaient pour que les demandes soient accueillies.

Me Michael Karnavas, avocat de Ieng Sary, a toutefois indiqué qu'« une bonne part des mesures demandées, qui sont tout à fait louables par ailleurs, relève plutôt du ressort du gouvernement », et qu'il n'était pas sûr « que les CETC puissent donner des injonctions dans ce sens ».

L'audience initiale du deuxième procès, portant sur des exceptions préliminaires, a eu lieu en juin. Entre-temps, la Chambre a scindé le dossier en plusieurs procès que viendront sanctionner des verdicts plus rapides. Les déclarations liminaires sont prévues pour le 21 novembre et les audiences consacrées à l'examen des éléments de preuve suivront une semaine plus tard.

Des étudiants assistent à la présentation des demandes de réparation.

Participation des juges à un atelier sur les réparations aux parties civiles

Des juges de toutes les chambres ont assisté à l'atelier qui s'est tenu du 10 au 12 octobre aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour explorer les mesures de réparation qui seraient du ressort de la juridiction.

L'atelier, organisé par la Section d'appui aux victimes pour aider les chambres à répondre aux demandes de réparation, rassemblait 40 membres des CETC. Sept experts issus d'organisations telles que REDRESS, l'Organisation internationale pour les migrations et le Centre international pour la justice transitionnelle ont brossé un tableau comparatif de la question des réparations judiciaires dans les contextes cambodgien et international. Ils se sont également penchés sur la maximisation de la valeur réparatrice du verdict et sur la viabilité des réparations.

L'atelier répondait à l'élargissement du mandat des CETC en matière de réparations. En septembre 2010, lors de la 8e session de l'Assemblée plénière, les juges ont modifié les dispositions relatives aux réparations pour remédier à certaines des limites de la procédure traditionnelle. L'adjonction d'un mode de mise en œuvre dans la règle 23 *quinquies* du Règlement intérieur permet aux co-avocats principaux pour les parties civiles du dossier n° 002 (et suivants) de demander à la Chambre de première instance d'ordonner la réalisation de projets spécifiques élaborés ou identifiés en coopération avec la Section d'appui aux victimes et qui ont obtenu des garanties de financement suffisantes.

L'atelier sur les réparations organisé par la Section d'appui aux victimes.

Après l'atelier principal, les experts ont rencontré les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats des parties civiles dans le cadre d'un atelier séparé, le 13 octobre, pour envisager les aspects des nouvelles dispositions de réparation qui concernent les parties civiles. Ils ont également eu des réunions avec l'Administration des CETC et des ONG cambodgiennes.

Parmi les experts figuraient Dinah Shelton, professeure de droit à la George Washington University Law School et Présidente de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, Pieter de Baan, Directeur exécutif du Fonds de la Cour pénale internationale au profit des victimes, et Carla Ferstman, Directrice de REDRESS. Le soutien des Gouvernements suisse et finlandais a rendu possible la réalisation de ce programme.

Dossier n° 003 : considérations de la Chambre préliminaire

Le 24 octobre, la Chambre préliminaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a formulé deux séries de considérations sur des appels formés dans le cadre de l'instruction controversée du dossier n° 003.

La Chambre a été saisie de nombreux appels depuis que les juges d'instruction ont annoncé en avril dernier qu'ils estimaient avoir terminé l'instruction de ce dossier mettant en cause plusieurs suspects non nommés. Les considérations visent deux de ces recours.

Les premières considérations concernent l'appel interjeté contre l'ordonnance des co-juges d'instruction rejetant la demande de constitution de partie civile de Robert Hamill, citoyen néo-zélandais dont le frère avait péri sous les Khmers rouges. M. Hamill a pu se constituer partie civile dans les dossiers nos 001 et 002. Quant au dossier n° 003, la Chambre a conclu au maintien de l'ordonnance de rejet, faute d'avoir pu se prononcer sur l'appel à la majorité requise de quatre de ses juges. Cette issue est sans recours.

Les trois juges cambodgiens ont estimé que le rejet de la demande de constitution de partie civile ne saurait violer les droits de la victime puisque le dossier n'avait encore donné lieu à aucune mise en examen. Les deux juges internationaux ont indiqué que les erreurs de procédure commises en l'espèce plaidaient en faveur d'un réexamen de l'ordonnance de rejet par les co-juges d'instruction. Les considérations figurent sur le site Web des CETC dans leurs versions publiques en khmer et en anglais.

Les secondes considérations concernent l'appel interjeté par le co-procureur international contre l'ordonnance des co-juges d'instruction lui enjoignant de retirer sa déclaration publique du 9 mai concernant le dossier n° 003. Dans celle-ci, Andrew Cayley, co-procureur international, fournissait un résumé circonstancié des sites de crimes et un aperçu des actes d'instruction qui, à son avis, devaient être accomplis par les co-juges d'instruction You Bunleng et Siegfried Blunk. N'ayant pas pu trancher l'appel au fond, faute d'avoir réuni la majorité requise de quatre de ses juges, la Chambre a conclu au maintien de la rétractation ordonnée par les co-juges d'instruction.

Elle a par ailleurs considéré que la déclaration n'était pas fondée en droit, le devoir d'informer le public de la procédure en cours ne s'imposant aux co-procureurs que pendant leur enquête préliminaire, et non pendant l'instruction conduite par les co-juges d'instruction. Elle a également considéré que le co-procureur international avait violé le secret de l'instruction, car il n'était pas habilité à divulguer des informations sur les sites de crimes.

Les trois juges cambodgiens ont estimé que la déclaration du co-procureur international divulguait des informations confidentielles et que cette faute justifiait la rétractation ordonnée. Les deux juges internationaux ont estimé que l'appel aurait dû être accueilli en partie, parce que l'ordonnance de rétractation répétait dans une large mesure les informations confidentielles contenues dans la déclaration et était donc sans effet.

Par suite des considérations de la Chambre, M. Cayley a retiré sa déclaration publique du 9 mai.

Dans le prétoire : les élèves de l'École internationale

C'est installés dans les sièges réservés aux juges, avocats, témoins et accusés, que ce 6 octobre, 67 élèves de la International School of Phnom Penh (ISPP) ont pu s'informer sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) et poser des questions à trois de leurs représentants judiciaires.

Les visiteurs ont ainsi écouté les exposés du juge international Rowan Downing, siégeant à la Chambre préliminaire, du procureur adjoint William Smith et du co-avocat international de Nuon Chea, Me Michiel Pestman.

La visite s'inscrivait dans le cadre du programme de théorie de la connaissance du baccalauréat international.

Les élèves étaient encouragés à poser des questions sur le procès, les accusés et les avantages de la contribution internationale à la procédure. Ils se sont également intéressés à l'héritage que les CETC pourraient laisser au Cambodge.

M. Smith a parlé de l'importance des CETC pour renforcer les capacités judiciaires du Cambodge et encourager la réconciliation nationale : « Cette juridiction a donné aux Cambodgiens l'occasion de s'exprimer. D'aborder la question de leurs droits et de la protection de ces droits. »

Le juge Rowan Downing, l'avocat Me Michiel Pestman et le procureur adjoint William Smith s'adressent aux élèves de l'ISPP dans la salle d'audience des CETC.

Les élèves ont également soulevé la problématique d'un procès qui se tenait tant d'années après les faits poursuivis.

Le juge Downing a dit aux élèves que « le grand âge ne donnait pas droit à l'impunité », surtout lorsque les crimes reprochés étaient d'une telle gravité.

Selon M. Jeremy George, enseignant à l'ISPP, la visite a donné aux élèves la mesure de l'importance du processus judiciaire. « Je crois qu'ils ont vraiment été inspirés par cette expérience », a-t-il dit.

Des magistrats autrichiens s'intéressent aux « caractéristiques et défis » des CETC

Le 25 octobre, une délégation officielle de juges et procureurs autrichiens a visité les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour se familiariser avec le fonctionnement de la juridiction. Divers organes des CETC ont présenté des exposés et pris part à des entretiens.

Conduits par M. Wolfgang Pöschl, Vice-Président de la Haute Cour régionale de Vienne, et accompagnés par M. Stephan Heisler, Chef de mission adjoint à l'ambassade d'Autriche à Bangkok, les 48 juges et trois procureurs de Vienne et d'autres régions autrichiennes qui prenaient part à ce voyage de deux semaines au Cambodge ont pu se rendre compte en personne des caractéristiques des CETC.

Avant cette journée aux CETC, la délégation s'était rendue à Siem Reap pour rencontrer les juges d'une juridiction cambodgienne et avait fait une visite de courtoisie à M. Sok An, Vice-Premier Ministre, qui leur avait parlé de la réforme judiciaire au Cambodge et de l'héritage attendu des CETC. La visite aux CETC était facilitée par Mme Claudia Fenz, juge suppléante de la Chambre de première instance, originaire d'Autriche.

Dans son allocution de bienvenue, M. Tony Kranh, Directeur par intérim du Bureau de l'administration, a dit l'honneur que représentait la visite autrichienne, en ce qu'elle attestait de la confiance internationale dans la capacité des CETC de poursuivre des crimes internationaux complexes dans le respect des normes internationales.

La délégation autrichienne devant la salle d'audience.

Les juges et procureurs autrichiens ont pu écouter des exposés faits par des représentants de l'Administration, du Bureau des co-procureurs, ainsi que des Sections d'appui à la Défense, d'appui aux victimes, des co-avocats principaux pour les parties civiles et des relations publiques. Ils ont pu s'entretenir avec ceux-ci des défis de la juridiction hybride, relatifs notamment à sa double structure administrative, à la complexité de ses dossiers, à l'obligation de rendre compte de ses activités et à l'impératif d'impartialité.

« Je crois que nous sommes arrivés à brosser un tableau complet des caractéristiques et défis des CETC », a déclaré la juge Fenz, se félicitant des discussions animées qui avaient émaillé la journée. M. Pöschl a écrit que la visite avait été instructive et intéressante.

« Nous sommes convaincus de la grande importance du travail accompli par tous les membres des CETC, et de sa nécessité non seulement pour le peuple cambodgien, mais aussi pour le respect des droits des êtres humains du monde entier », a-t-il écrit. « Nous avons été tout particulièrement impressionnés par la coopération entre juges cambodgiens et étrangers, une caractéristique unique au monde qui constitue un gage d'acceptation nationale et internationale. »

Contribution des États-Unis s'élevant à 1,65 million de dollars

Le Gouvernement américain a annoncé le 14 octobre qu'un montant de 1,65 million de dollars avait été remis aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) pour les soutenir dans l'accomplissement de leur mandat, à savoir la poursuite des dirigeants khmers rouges responsables des crimes des années 1970.

Il s'agissait d'un premier versement en faveur de la composante internationale des CETC, qui devrait bénéficier d'une contribution américaine totale de 5 millions de dollars cette année fiscale.

Ce don intervient alors que les CETC entament leur deuxième procès, dont les accusés seraient les plus hauts dirigeants encore en vie d'un régime communiste qui s'était soldé par la mort d'au moins 1,7 million de personnes, victimes présumées de la famine, de la torture, du travail forcé et des exécutions.

« Vu la gravité des crimes reprochés et le rang des accusés, ce procès est à présent le plus important au monde », a dit Stephen Rapp, Ambassadeur itinérant des États-Unis pour les crimes de guerre, lorsqu'il a annoncé le don.

Les États-Unis sont l'un des principaux donateurs soutenant la poursuite par les CETC des hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique et des principaux responsables des atrocités commises sous ce régime.

Les précédentes contributions des États-Unis étaient de 1,7 million de dollars en 2008 et de 5 millions de dollars en 2010, soit environ 5 % du budget total des CETC.

Démission du co-juge d'instruction international

L'ex-co juge d'instruction Siegfried Blunk.

Invoquant des déclarations répétées de responsables du Gouvernement cambodgien concernant les dossiers dont il était saisi, le co-juge d'instruction Siegfried Blunk a remis sa démission au Secrétaire général de l'ONU ce 9 octobre, et cessé d'exercer ses fonctions le 31 octobre.

Dans son communiqué de presse du 10 octobre, le juge Blunk a mentionné trois déclarations faites par de hauts responsables gouvernementaux, dont le Premier Ministre Hun Sen. Les propos en question, rapportés dans la presse, visaient les poursuites et les investigations dans les dossier dont il était saisi.

Le magistrat instructeur a déclaré que ces déclarations de responsables du Gouvernement seraient « perçues comme des tentatives d'ingérence » et que cette situation était de nature « à faire continuellement planer un doute sur sa capacité à résister à une telle pression de la part des autorités cambodgiennes et à exercer sa mission en toute indépendance », même s'il ne se laisserait pas influencé par de telles interventions de tierces parties.

Le juge Blunk a quitté son poste auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens moins d'un après sa prise de fonction, le 1er décembre 2010.

Le 12 octobre, par suite de cette déclaration, le co-juge d'instruction cambodgien You Bunleng a publié un texte déclarant que son homologue international et lui avaient eu des relations de travail « sans accrocs, responsables et fondées sur les principes du droit et les dispositions du Règlement intérieur des CETC ».

Le juge You Bunleng a réitéré dans sa déclaration que le Bureau des co-juges d'instruction avait instruit les troisième et quatrième dossiers des CETC « de façon indépendante et sans obstacles » et qu'il continuerait d'honorer sont mandat en toute indépendance et impartialité.

Pour remplacer le magistrat démissionnaire, le Secrétaire général de l'ONU a nommé le co-juge d'instruction suppléant Laurent Kasper-Ansermet. Celui-ci devrait arriver à Phnom Penh sous peu.

Mission de la Conseillère juridique de l'ONU

Mme Patricia O'Brien, Conseillère juridique de l'ONU.

Par suite de la démission du juge Siegfried Blunk le 19 octobre, Mme Patricia O'Brien, Conseillère juridique de l'ONU, a fait le voyage de New York à Phnom Penh pour s'entretenir, avec diverses parties intéressées, de l'évolution de la situation aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

Mme O'brien a rencontré des responsables des CETC, des représentants des donateurs et des membres de la société civile. Elle a également eu des entretiens avec le Vice-Premier Ministre Sok An et d'autres responsables du Gouvernement.

Selon un communiqué de presse publié le 20 octobre, Mme O'Brien a fait part à M. Sok An de sa préoccupation face à certains faits récents affectant les CETC et « a exhorté le gouvernement du Cambodge de s'abstenir de s'opposer à la progression des affaires 003 et 004 et de ne pas s'ingérer dans le processus judiciaire » (texte du Centre d'actualités de l'ONU).

M. Sok An a également publié une déclaration à l'issue de cette rencontre, insistant sur « la nécessité pour les décideurs […] de s'acquitter de leurs responsabilités sans se laisser distraire par les nombreuses conjectures, pressions et interférences des médias et autres parties tierces ».

Tant le Vice Premier Ministre que la Conseillère juridique ont réaffirmé leur soutien au travail des CETC.

Début de l'audience au fond du procès emblématique des CETC

L'audience au fond du premier procès du dossier n° 002, le plus complexe des dossiers dont ont été saisies les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), doit s'ouvrir ce 21 novembre.

Après lecture des chefs d'accusation par le Président Nil Nonn, les parties feront leurs déclarations liminaires : les co-procureurs disposeront de deux journées pour faire un exposé des faits reprochés aux accusés et chaque équipe de défense disposera d'une demi-journée pour y répondre.

La déclaration liminaire des co-procureurs devrait porter sur l'ensemble des faits retenus contre les accusés dans la décision de renvoi, même si le premier procès du dossier concernera essentiellement les première et deuxième phases des déplacements de population – ces mesures ayant affecté pratiquement toutes les victimes du Kampuchéa démocratique – et les chefs de crimes contre l'humanité y afférents.

En septembre, la Chambre de première instance a rendu une ordonnance scindant les poursuites relevant du dossier n° 002 en une série de procès distincts et successifs, qui permettront de prononcer des verdicts plus rapidement. Les procès suivants seront consacrés à l'examen d'autres chefs d'accusation et des faits qui s'y rapportent.

L'examen de la preuve débutera le 28 novembre.

Calendrier de l'audience au fond

Date	Programme
Lundi 21 novembre (9 heures-16 heures)	Lecture des chefs d'accusation. Déclarations liminaires des co-procureurs.
Mardi 22 novembre (9 heures-16 heures)	Déclarations liminaires des co-procureurs (suite).
Mercredi 23 novembre (9 heures-16 heures)	Réponses des équipes de défense.
Jeudi 24 novembre (9 heures-16 heures)	Réponses des équipes de défense (suite).
Lundi 28 novembre (9 heures-16 heures)	Début de l'examen de la preuve.
Vendredi 16 décembre (9 heures-16 heures)	Suspension de l'examen de la preuve pendant la période de Noël et du Nouvel An.
Lundi 9 janvier 2012 (9 heures-16 heures)	Reprise de l'examen de la preuve.

Comment assister aux audiences ?
La grande Salle d'audience dispose d'une galerie du public de 482 sièges. Parmi ceux-ci, 50 sont réservés au public, 230 aux parties civiles et 50 aux ONG partenaires des CETC. Certaines places sont également retenues pour les diplomates, représentants du gouvernement et spécialistes.

Comment obtenir une place ?
Les places sont accordées au public selon l'ordre d'arrivée. Il est recommandé de prendre un ticket au guichet de sécurité entre 7 heures et 8 heures. À 8 h 45, tous les visiteurs doivent être assis dans la galerie du public. Les portes seront fermées à 9 heures ou dès que la galerie sera pleine.

Comment réserver des places spéciales ?
En prenant contact avec M. Chin Hemvichet par courriel (pas@eccc.gov.kh) ou par téléphone (023 219 814, poste 6065, ou 012 696 220).

Quelles seront les langues utilisées ?
Une interprétation simultanée est fournie dans les trois langues officielles des CETC : khmer, anglais et français. La langue diffusée dans la galerie du public est le khmer. Pour bénéficier de l'interprétation en anglais et en français, il faut prendre un casque d'écoute à l'entrée de la salle.

Où sont situées les CETC ?
Le siège des CETC se trouve derrière le quartier général des Forces armées royales cambodgiennes, sur la route nationale 4, à hauteur de la commune de Chaom Chau (district de Dangkao, Phnom Penh), à 16 km du centre de la capitale.

Que faut-il apporter ?
Une pièce d'identité munie d'une photo. À noter aussi que les téléphones mobiles, appareils photo, ordinateurs portables, appareils d'enregistrement, grands sacs, aliments et boissons ne seront pas autorisés dans la galerie du public.

Comment faut-il s'habiller ?
Une tenue correcte est exigée de tous les visiteurs et il leur est demandé d'éviter les vêtements portant des slogans, affichant une préférence pour l'une ou l'autre partie au procès ou susceptibles de faire offense à toute partie.

Comment suivre les audiences sans être sur place ?
En regardant leur diffusion en direct sur CTN ou leurs enregistrements en trois langues sur le site Web « Cambodia Tribunal Monitor » (www.cambodiatribunal.org/).

CHRONOLOGIE

18 juill. 2007 — Par leur premier réquisitoire introductif, les co-procureurs saisissent les co-juges d'instruction d'une information contre Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith, Khieu Samphan et Kaing Guek Eav, alias Duch.

19 sept. 2007 — Les co-juges d'instruction scindent le dossier en deux, annonçant que Duch sera poursuivi séparément de Khieu Samphan, Ieng Sary, Ieng Thirith et Nuon Chea.

5 nov. 2009 — Les co-juges d'instruction divulguent la portée de leur instruction du dossier n° 002 pour faciliter la constitution des victimes en parties civiles.

14 janv. 2010 — Les co-juges d'instruction annoncent avoir terminé l'instruction du dossier n° 002. Les parties sont alors en droit de déposer de nouvelles demandes d'actes d'instruction. Le dossier sera communiqué aux co-procureurs le 19 juillet 2010, à l'issue de cette phase de la procédure.

16 août 2010 — Les co-procureurs déposent le Réquisitoire introductif demandant aux co-juges d'instruction de mettre en accusation Nuon Chea, Ieng Sary, Ieng Thirith et Khieu Samphan, mais pas Duch.

15 sept. 2010 — L'Ordonnance de clôture des co-juges d'instruction accuse les quatre intéressés de crimes contre l'humanité, de génocide, de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et de crimes relevant du Code pénal cambodgien de 1956 (homicide, torture et persécution religieuse).

13 janv. 2011 — Saisie de plusieurs appels de la Défense contre l'Ordonnance de clôture, la Chambre préliminaire confirme les chefs d'accusation moyennant certaines modifications mineures. Le dossier est renvoyé devant la Chambre de première instance.

27-30 juin 2011 — Ouverture du procès : la Chambre de première instance tient une audience initiale pour examiner des exceptions préliminaires et les listes de témoins.

29-31 août 2011 — Une audience préliminaire examine l'aptitude à être jugés de Ieng Thirith et Nuon Chea sur la base d'expertises de leur état de santé. Une seconde audience de cet ordre sera consacrée à la santé de Ieng Thirith les 19-20 octobre 2011.

22 sept. 2011 — La Chambre de première instance disjoint les poursuites du dossier n° 002, instaurant une série de procès plus petits, dont le premier portera sur des déplacements de population et les crimes contre l'humanité qui s'y rattachent. Elle écarte par ailleurs les crimes relevant du Code pénal cambodgien de 1956 .

21-24 nov. 2011 — La Chambre entend les co-procureurs en leurs déclarations liminaires et les équipes de défense en leurs réponses. Le début des audiences consacrées à l'examen de la preuve est prévu pour le 28 novembre 2011.

Le dossier n° 002 en bref

Quatre dirigeants khmers rouges sont accusés des crimes suivants :

- **Crimes contre l'humanité** : extermination, réduction en esclavage, torture, persécution, etc.
- **Violations graves des Conventions de Genève de 1949 :** homicide intentionnel, torture, traitement inhumain, etc.
- **Génocide** : des Chams et des Vietnamiens

Les poursuites visent une sélection de sites et de faits criminels :

- Trois phases de déplacements de population
- Six coopératives et camps de travail
- Onze centres de sécurité et trois sites d'exécution
- Les crimes dirigés contre les Chams, les Vietnamiens et les bouddhistes
- La réglementation du mariage

Les pièces du dossier dépassent les 350 000 pages en tout, et comprennent :

- Quarante-six procès-verbaux d'interrogatoire des personnes mises en examen
- Plus de 1 000 procès-verbaux d'audition de témoins et de parties civiles
- Divers rapports (localisation de sites, expertises médicales et démographique)
- Plus de 11 600 pièces relatives aux faits

Nom : NUON Chea
Alias : Fère numéro deux
Date de naissance : 7 juillet 1926
Lieu de naissance : Voat Kor, Sangkae, Battambang
Fonction exercée à l'époque du Kampuchéa démocratique : Secrétaire adjoint du Parti communiste
Date d'arrestation : 19 septembre 2007

Nom : IENG Sary
Alias : Van
Date de naissance : 24 octobre 1925
Lieu de naissance : village de Loeung Va, Tra Vinh (aujourd'hui en territoire vietnamien)
Fonction exercée à l'époque du Kampuchéa démocratique : Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères
Date d'arrestation : 12 novembre 2007

Nom : IENG Thirith
Alias : Phea
Date de naissance : 10 mars 1932
Lieu de naissance : Phnom Penh
Fonction exercée à l'époque du Kampuchéa démocratique : Ministre des affaires sociales
Date d'arrestation : 12 novembre 2007

Nom : KHIEU Samphan
Alias : Hem
Date de naissance : 27 juillet 1931
Lieu de naissance : Rom Chek, Rom Duol, Svay Rieng
Fonction exercée à l'époque du Kampuchéa démocratique : Chef de l'État (Président du Présidium de l'État)
Date d'arrestation : 19 novembre 2007

Derniers développements judiciaires

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités. Voici le survol des activités du mois d'octobre 2011. *Voir la page 10 pour le détail des décisions et ordonnances.*

Chambre préliminaire

En octobre, la Chambre préliminaire était saisie d'une demande et de sept appels dans le dossier n° 003, et d'une demande dans le dossier n° 004. Elle a formulé ses considérations sur deux appels et a poursuivi son examen des autres appels et demandes.

Dossier n° 003 Le 3 octobre, une personne a interjeté appel du rejet de sa demande de constitution de partie civile par les co-juges d'instruction. À ce stade, cet appel est confidentiel.

Le 24 octobre, la Chambre a formulé ses considérations sur l'appel interjeté contre le rejet par les co-juges d'instruction de la demande de constitution de partie civile de Robert Hamill.

Le même jour, la Chambre a formulé ses considérations sur l'appel interjeté contre l'ordonnance des co-juges d'instruction enjoignant au co-procureur international de retirer sa déclaration publique.

Dossier n° 004 Le 10 octobre, la Section d'appui à la Défense a déposé une demande aux fins de suspension de la procédure et de mesures relatives à la représentation effective des suspects. À ce stade, cette demande est confidentielle.

Chambre de la Cour suprême

Dossier n° 001 La Chambre de la Cour suprême a continué de travailler à son arrêt relatif aux appels interjetés contre le Jugement de première instance.

Dossier n° 002 La Chambre était saisie d'un appel immédiat confidentiel. Elle a rendu une décision confidentielle sur une demande de prorogation de délai pour déposer un document relatif à l'appel immédiat. Le délai dont la Chambre dispose pour statuer sur l'appel immédiat est prescrit par la règle 108 4) *bis* du Règlement intérieur (Rev.8).

Du 10 au 12 octobre, certains juges et membres du personnel de la Chambre ont pris part à un atelier sur les réparations organisé à Phnom Penh par la Section d'appui aux victimes (voir l'article à la page 3).

Bureau des co-juges d'instruction

Dossier n° 003 Ayant rejeté les demandes d'actes d'instruction supplémentaires du co-procureur international, les co-juges d'instruction attendent la décision en appel de la Chambre préliminaire pour décider de la marche à suivre.

Le personnel du Bureau a continué de préparer ses décisions sur les 321 demandes de constitution de partie civile pendantes dans ce dossier.

Dossier n° 004 Des décisions ont été rendues en application de la règle 35 du Règlement intérieur (Entraves à l'administration de la justice) par suite d'allégations de subornation de témoins.

Le personnel du Bureau a continué de traiter 328 demandes de constitution de partie civiles ; 15 nouvelles demandes avaient été reçues avant la fin du mois.

Les co-juges d'instruction ont continué d'analyser et d'évaluer les éléments du dossier, y compris les procès-verbaux de récentes auditions de témoins.

Démission du co-juge d'instruction international Au début du mois, Siegfried Blunk, co-juge d'instruction international, a annoncé sa démission (voir l'article à la page 5).

Section d'appui à la défense

La Section d'appui à la Défense a continué de fournir un appui juridique, administratif et technique aux équipes de défense.

Dossier n° 002 Le 11 octobre, l'équipe de défense de Nuon Chea a répondu à la demande des co-procureurs en réexamen de l'Ordonnance de disjonction, engageant la Chambre de première instance à maintenir les termes de son ordonnance, engageant de même les co-procureurs, vu l' « heure tardive », à revenir sur leur demande de réexamen et s'opposant à la tenue d'une audience sur la question.

Le 13 octobre, l'équipe de défense de Ieng Sary a répondu à la demande des co-procureurs en réexamen de l'Ordonnance de disjonction, faisant valoir que le réexamen était autorisé et que la disjonction devait être conforme à la règle 89 *ter* du Règlement intérieur, mais que la jurisprudence du TPIY en la matière n'était pas valable, que les co-procureurs n'avaient pas établi en quoi la disjonction ordonnée serait contraire à l'intérêt de la justice et que la disjonction de remplacement que ceux-ci proposaient ne conduirait pas à une procédure rapide.

Une seconde audience consacrée à l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée s'est ouverte le 19 octobre. Les quatre experts psychiatres désignés par la Chambre de première instance ont été unanimes à conclure que l'accusée souffrait de démence, fort probablement d'une forme de la maladie d'Alzheimer.

Le 24 octobre, Ieng Sary a informé la Chambre de première instance qu'il ne déposerait pas au procès.

Dossiers nos 003 et 004 La Section a continué de suivre de près l'évolution de ces dossiers et de veiller à ce que les droits des suspects soient sauvegardés au regard des plus hautes normes et meilleures pratiques internationales. Les actes de procédure qu'elle a déposés auprès de la Chambre préliminaire en date des 29 juillet (dossier n° 003) et 10 octobre (dossier n° 004), et auprès des co-juges d'instruction en date du 7 octobre (dossier n° 004) restent confidentiels à ce stade.

Section d'appui aux victimes

Travail juridique

L'Équipe de traitement et d'analyse a dépouillé et déposé auprès des co-juges d'instruction 15 demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 004, soumis cinq actes de procuration à la Chambre de première instance et fourni à celle-ci une version actualisée des données relatives aux parties civiles dans la base de données CaseMap. Elle a également travaillé avec les chargés de dossier pour doter CaseMap d'un système facilitant l'enregistrement et l'analyse des informations. Les chargés de dossiers ont continué de fournir un appui administratif, technique et juridique aux avocats principaux pour les parties civiles et aux avocats des parties civiles.

Activités de sensibilisation

Le 14 octobre, la Section a organisé dans la province de Pursat un neuvième forum régional pour les parties civiles du dossier n° 002. Le forum s'adressait à 300 des 1 745 parties civiles nouvellement reconnues par la Chambre préliminaire. Les participants venaient des provinces de Pursat, Banteay Meanchey, Battambang, Oddar Meanchey, Phailin et Kampong Chhnang. Le 28 octobre, dans la province de Kampong Speu, la Section a organisé un dixième forum, toujours dans le cadre du dossier n° 002, destiné cette fois à 300 nouvelles parties civiles de Phnom Penh et des provinces de Kandal, Kampong Speu et Takeo.

Ces deux manifestations s'inscrivaient dans le cadre du programme de la Section pour une meilleure participation des victimes aux procédures devant les CETC. Ce programme de 16 mois est financé par l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ). Les forums ont donné aux parties civiles de plusieurs provinces l'occasion de rencontrer des membres du Bureau des co-procureurs, de la Section des avocats principaux pour les parties civiles, de la Section d'appui aux victimes et de certaines organisations intermédiaires et ONG.

Les parties civiles se sont réunies en groupes avec leurs avocats pour considérer les formes de réparation que ceux-ci incluront dans leur proposition aux co-avocats principaux pour les parties civiles, lesquels seront chargés de soumettre une liste unique à la Chambre de première instance. Les parties civiles ont aussi pu rencontrer d'anciennes parties civiles du dossier n° 001 et bénéficier ainsi de leur expérience tout en se familiarisant avec le processus judiciaire.

Le 27 octobre, la Section a organisé dans la province de Kampong Speu un atelier de discussion pour 222 personnes-ressources de 23 provinces. L'atelier était financé par la GIZ.

L'objet principal de l'atelier était de préparer les personnes-ressources à répondre aux demandes de renseignements des parties civiles dans les communautés et à fournir aux parties civiles et aux victimes des informations courantes sur les CETC. Il a aussi été question d'un mécanisme pour améliorer la communication et mieux aider les parties civiles à assister aux audiences et à d'autres manifestations relatives aux CETC.

Du 10 au 12 octobre, la Section a tenu un atelier destiné à donner aux juges des CETC un aperçu comparatif des possibilités, limites et défis caractérisant l'octroi de réparations collectives par la justice (voir l'article à la page 3).

Dans la province de Kampong Speu, des parties civiles nouvellement constituées assistent au dixième forum régional pour les parties civiles du dossier n° 002.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

En collaboration avec les avocats des parties civiles, les co-avocats principaux ont préparé une deuxième version de la liste des réparations envisagées par les parties civiles. Finalisée le 10 octobre, cette deuxième version se voulait plus spécifique. Les co-avocats principaux l'ont présentée oralement à l'audience du 19 octobre.

Le 13 octobre, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont assisté à un atelier organisé par la Section d'appui aux victimes à l'hôtel Cambodiana, sur le thème des réparations et sur les expériences des juridictions pénales internationales en la matière.

Les co-avocats principaux ont pris part à deux forums régionaux pour les parties civiles du dossier n° 002, l'un dans la province de Pursat le 14 octobre, et l'autre dans la province de Kampong Speu le 28 octobre. Les co-avocats principaux ont expliqué leur rôle et ont mis les parties civiles au fait de l'actualité du procès.

Les 19 et 20 octobre, les co-avocats principaux ont assisté à l'audience sur l'aptitude à être jugée de Ieng Thirith et demandé à la Chambre de première instance de déclarer l'accusée apte à passer en jugement.

Le 25 octobre, le co-avocat principal cambodgien a fait à un groupe de magistrats autrichiens en visite aux CETC un exposé sur la Section des co-avocats pour les parties civiles.

Soucieux de protéger les intérêts des parties civiles, les co-avocats principaux ont déposé devant la Chambre de première instance des demandes qui mettaient l'accent sur le rôle des parties civiles et sur leurs préoccupations face à la disjonction des poursuites et à la santé des accusés.

Calendrier judiciaire

Décisions et ordonnances

Chambre préliminaire

24 octobre 2011
Dossier n° 003 – Considérations sur l'appel interjeté contre l'ordonnance sur la recevabilité de la demande de constitution de partie civile de Robert Hamill – la Chambre n'ayant pas pu réunir la majorité de quatre juges nécessaire pour rendre une décision, l'ordonnance des co-juges d'instruction rejetant la demande de constitution de partie civile de M. Hamill demeure – une version expurgée des considérations est disponible en khmer et en anglais sur le site Web des CETC (D11/2/4/4).

24 octobre 2011
Dossier n° 003 – Considérations sur l'appel interjeté par le co-procureur international contre l'ordonnance des co-juges d'instruction lui enjoignant de retirer sa déclaration publique – la Chambre n'ayant pas pu réunir la majorité de quatre juges nécessaire pour rendre une décision, l'ordonnance des co-juges d'instruction enjoignant au co-procureur international de retirer sa déclaration du 9 mai 2011 demeure – une version expurgée des considérations est disponible en khmer et en anglais sur le site Web des CETC (D14/1/3).

Chambre de première instance

10 octobre 2011
Dossier n° 002 – « Ordonnance relative à la tenue d'une audience les 19 et 20 octobre 2011 » – une audience est prévue pour permettre la présentation des demandes de réparation des paries civiles et l'interrogatoire des experts psychiatres ayant examiné Ieng Thirith (E129).

18 octobre 2011
Dossier n° 002 – « Décision relative à la demande des co-procureurs aux fins de réexamen de l'ordonnance de disjonction (E124/2) et aux demandes et annexes en lien avec celle-ci » – les demandes sont rejetées (E124/7).

18 octobre 2011
Dossier n° 002 – « Ordonnance portant calendrier de l'audience au fond dans le cadre du dossier n° 002 » – les déclarations liminaires s'ouvriront le lundi 21 novembre et l'audience au fond le 28 novembre (E131).

26 octobre 2011
Dossier n° 002 – « Décision relative à la demande des co-procureurs tendant à ce que la Chambre supprime le critère du lien avec un conflit armé dans la définition des crimes contre l'humanité » – la demande est accueillie (E95/8).

Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Meng Kimlong)

Audiences publiques programmées

Chambre préliminaire

Néant

Chambre de première instance

21-24 novembre : déclarations liminaires dans le dossier n° 002

28 novembre-16 décembre : audiences consacrées à l'examen des éléments de preuve dans le dossier n° 002

9 janvier 2012 : reprise de l'audiences

Chambre de la Cour suprême

Néant

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

17 octobre 2011 Programme de sensibilisation psychologique : les participants à ce programme de la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) dans la province de Kandal se familiarisent avec le travail des CETC et partagent des stratégies pour faire face au deuil.

18-21 octobre 2011 Réunion : le Cambodian Defenders Project (CDP) organise une réunion des clients régionaux à Battambang.

19 octobre 2011 Émission radio : le Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC) anime une discussion en direct sur la démission du co-juge d'instruction international des CETC.

19 octobre 2011 Programme de sensibilisation psychologique : les participants à ce programme de la TPO dans la province de Kampong Speu se familiarisent avec le travail des CETC et partagent des stratégies pour faire face au deuil.

24-27 octobre 2011 Formation : dans le cadre de son programme *Training of the Trainer*, le International Center for Conciliation (ICfC) anime à Phnom Penh des échanges entre des experts locaux en résolution de conflits et en facilitation du dialogue.

25 octobre 2011 Visite aux CETC : des juges autrichiens rencontrent leurs pairs des CETC pour approfondir leur connaissance de la juridiction hybride.

26 octobre 2011 Forum régional : la Section d'appui aux victimes organise à Phnom Penh le 10e forum régional pour les parties civiles.

28 octobre 2011 Forum régional : la Section d'appui aux victimes organise dans la province de de Kampong Speu le 9e forum pour les parties civiles.

31 octobre 2011 Publication : le CHRAC distribue le numéro 60 de *KRT Watch* dans les 23 provinces cambodgiennes et aux ONG et autres partenaires à Phnom Penh.

2 novembre 2011 Émission radio : le CHRAC anime une discussion sur l'indépendance de la justice (rediffusion le 9 novembre 2011).

3 novembre 2011 Programme de sensibilisation psychologique : les participants à ce programme de la TPO dans la province de Takeo se familiarisent avec le travail des CETC et partagent des stratégies pour faire face au deuil.

4 novembre 2011 Émission radio : la TPO anime une émission à lignes ouvertes sur le dossier n° 002.

7-8 novembre 2011 Formation : des parties civiles préparent leur comparution.

16 novembre 2011 Émission radio : le CHRAC anime une émission à laquelle participe un invité du CDP (rediffusion le 23 novembre 2011).

19-20 novembre 2011 Formation : des parties civiles préparent leur comparution .

20 novembre 2011 Dossier n° 002 : une cérémonie préalable à l'audience se tient pour les parties civiles.

21-23 novembre 2011 Dossier n° 002 : le CHRAC observe l'audience.

25 novembre 2011 Forum : le CDP organise un forum à la Paññāsāstra University of Cambodia (PUC) pour développer les connaissances de 60 étudiants sur les Khmers rouges, les questions de genre et les CETC.

28 novembre-1er décembre 2011 Dialogue : l'ICfC encadre un dialogue dans la province de Kampong Speu sur le sens de la justice.

Un membre de la Section des relations publiques explique le travail des CETC à des villageois de Koh Kong.

Programme de sensibilisation des CETC

La Section des relations publiques organise des visites d'étude les mardis et jeudis pour les villageois des quatre coins du pays. À l'occasion de chaque excursion, 300 personnes sont invitées à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du Musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeung Ek et du siège des CETC. La veille de chaque excursion, des membres de la Section sont sur place, en province, pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires et les universités pour présenter le travail des CETC.

CALENDRIER DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Novembre-décembre

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
		1 Férié	2	3 Visite d'étude	4 Visite d'étude	5
6	7	8 Visite d'étude	9 Fête de l'eau	10 Fête de l'eau	11 Fête de l'eau	12
13	14	15 Visite d'étude	16 Visite dél. britannique	17	18 Visite d'étude	19
20	21 Audience 002 : décl. liminaires	22 Audience 002 : décl. liminaires	23 Audience 002 : décl. liminaires	24 Audience 002 : décl.	25	26
27	28 Audience 002	29 Audience 002	30 Audience 002	1 Audience 002	2	3
4	5 Audience 002	6 Audience 002	7 Audience 002	8 Audience 002	9	10
11	12 Férié	13 Audience 002	14 Audience 002	15 Audience 002	16 École en visite	17
18	19	20 Visite d'étude	21	22	23 Forum public Anlong Veng	24
25	26	27	28	29	30	31

Pour en savoir plus sur les

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous. »

CETC
Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao
B.P. 71 Phnom Penh (Cambodge)

Centre d'information (Appui aux victimes)
Rue 21, maison 6a, (près du marché Kap Ko)
Phnom Penh (Cambodge)

Général	Tél. : +855 (0)23 219 814 Fax : +855 (0)23 219 841
Relations avec les médias	Tél. : +855 (0)12 488 094 Tél. : +855 (0)12 488 421
Visites des CETC	Tél. : +855 (0)12 488 029
Centre d'information	Tél. : +855 (0)23 214 291 +855 (0)23 214 295

Sur la toile

CETC	www.eccc.gov.kh
UNAKRT	www.unakrt-online.org
Twitter	twitter.com/KRTribunal
Flickr	www.flickr.com/krtribunal
Facebook	www.facebook.com/krtribunal
Youtube	www.youtube.com/krtribunal

**** Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ? ****

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrivez à pas@eccc.gov.kh.